

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

Vous devez signer ce mandat, puis le transmettre à votre établissement bancaire, avant tout paiement sur le compte désigné.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- la Direction Générale des Finances Publiques à envoyer des instructions pour débiter le compte désigné,¹
- l'établissement bancaire à débiter le compte conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. **Vous n'êtes pas en droit d'en demander le remboursement à l'établissement bancaire une fois que le montant est débité du compte désigné.** ²

Référence Unique de Mandat (RUM)																																	
n	n	4	8	4	8	1	4	8	7	6	D	G	F	I	P	2	0	1	6	3	0	0	5	4	7	I	J	1	L	B	K	M	Z
SIREN (ou IDSP) du débiteur											4	8	4	8	1	4	8	7	6														
Raison sociale du débiteur		THOMAS THIBAUT																															
Titulaire du compte bancaire (pouvant être différent du débiteur)																																	
Civilité / Forme juridique		EIRL				Nom / Prénom ou raison sociale				THOMAS Thibault																							
Adresse		9 impasse les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN FRANCE																															
Coordonnées du compte - IBAN																																	
F	R	2	1	2	0	0	4	1	0	0	0	0	1	0	8	5	5	4	2	5	R	0	2	0	7	3							

Nom du créancier		Direction Générale des Finances Publiques																																			
Identifiant Créancier SEPA											F	R	4	6	Z	Z	Z	0	0	5	0	0	2														
Adresse		SIE BITERROIS CS 10564 9 AVENUE PIERRE VERDIER 34537 BEZIERS CEDEX																																			
Type de paiement		Paiement récurrent																																			
Lieu		A											,	le	Date	0	5	0	1	2	0	1	6														

Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Direction Générale des Finances Publiques. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payeur, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

¹ Lorsqu'un compte n'est pas utilisé pendant 36 mois (à compter de la date d'échéance du dernier prélèvement SEPA interentreprises, même si celui-ci a été refusé, rejeté, retourné ou remboursé par la banque du débiteur), son mandat devient caduc et ne pourra plus être utilisé ; la signature d'un nouveau mandat sera nécessaire.

² Vous pouvez cependant demander à l'établissement bancaire de ne pas débiter le compte jusqu'au jour de l'échéance. Par ailleurs, vous pouvez contester un prélèvement que vous estimez erroné ou non autorisé dans un délai de 13 mois suivant la date de débit du compte.

SEPA BUSINESS-TO-BUSINESS DIRECT DEBIT MANDATE

You must sign this mandate, and then send it to your bank, before making any payment.

By signing the mandate form, you authorise :

- the Public Finances Directorate General to send instructions to your bank to debit your account,¹
- your bank to debit your account in accordance with the instructions from the Public Finances Directorate General.

This mandate is only intended for business-to-business transactions.

You are not entitled to request a refund from your bank once your account has been debited. ²

Mandate Reference (RUM)																																								
n	n	4	8	4	8	1	4	8	7	6	D	G	F	I	P	2	0	1	6	3	0	0	5	4	7	I	J	1	L	B	K	M	Z							
Debtor's SIREN (or IDSP) code														4	8	4	8	1	4	8	7	6																		
Debtor's name				THOMAS THIBAUT																																				
Bank account holder (may be different from debtor)																																								
Legal form		EIRL				Company name				THOMAS Thibault																														
Address		9 impasse les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN FRANCE																																						
Account number - IBAN																																								
F	R	2	1	2	0	0	4	1	0	0	0	0	1	0	8	5	5	4	2	5	R	0	2	0	7	3														

Creditor's name			Public Finances Directorate General																														
Creditor's SEPA identifier			F	R	4	6	Z	Z	Z	0	0	5	0	0	2																		
Address			SIE BITERROIS CS 10564 9 AVENUE PIERRE VERDIER 34537 BEZIERS CEDEX																														
Type of payment			Recurrent payment																														
Location															Date	0	5	0	1	2	0	1	6										
Signature																																	

The information contained in this mandate is intended for use by the Public Finances Directorate General only. The debtor/payer can oppose, access or modify the data, pursuant to Article 38 of Act no. 78-17 of 6 January 1978, regarding data processing and freedom of information.

¹ If an account is not used for 36 months (from the last used date, even if the payment was refused, rejected, returned or repaid by the bank), its mandate is obsolete and can no longer be used ; a new mandate will be necessary.

² However, you can ask the bank not to debit the account before the due date. Similarly, you can object a payment that you believe is incorrect or unauthorised within 13 months after the account has been debited.